

## DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°2024/21

**Objet : «Sensibilisation aux métiers de la forêt et du bois »**

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,  
Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,  
Vu la délibération du Comité Syndical du 13/03/2024 validant la programmation pour l'année 2024,

### DECIDE

#### Article 1 :

Le plan de financement relatif à l'opération «**sensibilisation aux métiers de la forêt et du bois** » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Prestations forestivités, sylvo-trophées et animations vis ma vie ...	8 642.80	CD 38 CR Auvergne Rhône Alpes	4 321.40 4 321.40
TOTAL	8 642.80	Total	8 642.80

#### Article 2

Le Conseil Départemental de l'Isère et le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,  
Le 6 septembre 2024

Pour copie conforme

Le Président  
Dominique ESCARON

